

Motion Gare nord

En préambule, Il faut rappeler les conclusions de la commission en charge d'examiner le préavis no 129 (postulat de Fabien Héritier sur le sujet de ne pas prendre acte de la réponse de la municipalité. Elle était d'avis que des aménagements provisoires et peu coûteux (mesures de signalisation, de marquage et d'aménagements légers) peuvent être mis en œuvre à court terme (avant 2025 comme évoqué par la municipalité) permettant d'améliorer le fonctionnement et la sécurité de l'Espace Gare nord. Cela permettrait surtout de rendre cet espace public plus agréable et sécurisé pour les divers usagers.

Pour rappel, les principales problématiques relevées sont :

- Manque de stationnement sécurisé et abrité pour les vélos.
- Stationnement chaotique de nombreuses voitures en dépose-minute et clients de la poste, rendant l'espace routier dangereux et inhospitalier à certaines heures.
- Problème de sécurité pour les piétons, vélos et 2 roues motorisés sur tout l'espace routier, notamment à l'endroit de l'accès du parking vélo-moto en face de la poste.

Au sens des motionnaires, des pistes de solutions peu coûteuses peuvent être envisagées, à savoir :

- Augmentation du nombre de places de stationnement vélos sécurisées (arceaux) à proximité immédiate de la Gare. Repenser l'accès actuel au secteur vélos et 2 roues motorisés qui est une zone dangereuse (conflit entre piétons, 2 roues motorisés, voitures et vélos) avec peu de visibilité à cause des voitures stationnées (sur les cases existantes ou parfois hors case).
- Créer une vélo-station provisoire, pouvant être déplacée ultérieurement. Une vélostation est en principe un emplacement sécurisé et payant.
- Modifier l'emplacement des places de stationnement voitures dans le secteur de la poste.
- Maintenir les places de stationnement handicapés.
- Déplacer l'emplacement des stationnements dépose-minutes dans le secteur du martinet, juste en haut des escaliers.
- Mettre en place des aménagements pour empêcher le stationnement des voitures hors case sur l'ensemble de l'espace, à l'aide de végétation, mobilier urbain.

En déplaçant les places déposes-minute au parking du martinet, Cela permet de gérer ce stationnement sur un véritable parking sans mettre en danger les piétons et vélos. La proximité du parking du Martinet permet d'offrir le même confort d'usage qu'aujourd'hui. Cela permet également de libérer un peu de trafic de la rue de la Morâche et d'empêcher que les véhicules descendants tournent directement à gauche sur la route de St-Cergue en franchissant la ligne continue et mettent en danger les autres usagers.

Une étude de projet d'aménagement du secteur doit être réalisée afin de proposer des aménagements. Cette étude pourrait être intégrée ou du moins coordonnée au plan d'affectation dans le secteur gare nord ou martinet.

Motion signée par Fabien Héritier, Juan Lopez-Martinez, Christine Vuagniaux, Edyta Graf, Bernard Ueltschi, Jean-Pierre Vuille.